

DEMANDE D'AUTORISATION DE TOMBOLA

à déposer auprès du Greffe municipal **1 mois** à l'avance

La Société

sollicite l'autorisation d'organiser une tombola.

a) Organismes responsables

(dont le Président ou le Vice-Président et un autre membre du comité de la société)

Nom :

Prénom :

Adresse complète et no de téléphone :

.....

.....

b) Nombre total de billets : Prix du billet :

c) Nbre total de lots (min. 5%): Valeur totale des lots (min. 30%) :

d) Valeur du lot le plus élevé : e) Date de la tombola :

f) Conditions du tirage :

.....

Seuls les lots en nature sont autorisés.

En règle générale, le tirage doit avoir lieu au cours de la réunion récréative. (Si le tirage n'a pas lieu au cours de la réunion, le résultat détaillé doit être publié dans un journal local ou régional au plus tard dans les 30 jours. Les acheteurs de billets doivent en être informés.) Le délai à l'échéance duquel les lots non réclamés sont caducs expire un mois après la réunion récréative (30 jours après publication, si le tirage n'a pas eu lieu au cours de la réunion). Les lots non réclamés doivent être utilisés au profit de l'œuvre à laquelle est destinée la tombola ou au profit d'une œuvre d'utilité publique ou de bienfaisance.

La taxe cantonale de 6% du montant des billets sera à régler contre remise de l'autorisation avant la manifestation auprès du boursier communal.

Les organisateurs soussignés s'engagent à veiller, sous leur responsabilité personnelle, à l'observation des conditions ci-dessus.

Cheseaux, leSignature (s) :

Préavis municipal

Accepté

Refusé

.....

Cheseaux, le

Le Syndic :

Le Secrétaire :